

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2014

OBJET :

Décision modificative n°1 au budget 2014

Délibération n°3

Rapporteur : Mme CADET

EXPOSE DES MOTIFS

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2014 propose l'ouverture des crédits complémentaires suivants :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - « Charges à caractère général » : + 3.000 €

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur ce chapitre pour répondre à la demande toujours aussi soutenue de prestations de téléassistance.

- Chapitre 012 - « Charges de personnel » : - 3.000 €

Il est proposé de réduire les crédits ouverts sur ce poste de dépenses compte tenu du renouvellement, sur toute la durée de l'exercice, du temps partiel d'un agent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 3 000,00 €	
604 – Prestations de service	+ 3 000,00 €	
Chap. 012 – Charges de personnel	- 3 000,00 €	
64111 – Rémunération principale	- 3 000,00 €	

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 0 € en section de fonctionnement.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2014 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 15 décembre 2014.

Extrait conforme

Le Président,

Michel BREUILLE